

Paris rappelle sa méthode et son calendrier pour l'évolution du travail le dimanche

Aujourd'hui, 20% des commerces sont ouverts le dimanche à Paris, soit 15.000 enseignes. Paris compte 7 zones touristiques, où tous les commerces peuvent ouvrir chaque dimanche. Dans le reste de la capitale, les commerces peuvent ouvrir 5 dimanches par an, par le biais d'accords au sein des branches professionnelles.

Paris ouvre aussi, chaque dimanche, près de 400 équipements sportifs, plusieurs centaines d'établissements culturels et l'ensemble de ses espaces verts. On estime à 59.000 le nombre de salariés qui travaillent au moins une partie de la journée le dimanche, soit environ 30% de l'ensemble des emplois salariés des secteurs du commerce, restaurants, spectacles.

Afin d'analyser cette situation et d'envisager des évolutions, le Conseil de Paris a mis en place en juin dernier une mission d'information et d'évaluation (MIE). Cette mission est composée de représentants de l'ensemble des groupes politiques à la proportionnelle. Elle a auditionné plusieurs dizaines de personnalités : élus, entreprises, syndicats de salariés. Ces échanges sont l'une des contributions à la réflexion de l'Exécutif parisien sur le travail dominical.

Le calendrier de travail, défini dès le début, n'a pas vocation à évoluer : 6 mois d'auditions, la remise d'un rapport de synthèse à la Maire de Paris le 16 décembre, un débat au Conseil de Paris le 9 février à l'occasion duquel l'Exécutif présentera son plan d'action.

Ces deux dernières étapes du processus sont essentielles, en ce qu'elles permettront à la démocratie locale et représentative de s'exprimer.

La Ville rappelle son attachement à ce processus de concertation. Tout document diffusé avant ces échéances ne pourrait traduire qu'une version partielle ou tronquée de la situation. Paris est forte quand elle sait se rassembler, en se fixant pour seul objectif l'intérêt des Parisiens et de ses usagers.

Contact presse : Matthieu Lamarre / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61